

Mobilisons-nous contre les antennes relais Bouygues de la tour Bret du CNRM !

Plusieurs antennes commerciales de l'opérateur Bouygues ont été installées sur la tour Bret du CNRM sans tenir compte de l'avis **défavorable** du CHSCTSS-CNRM et de **l'opposition** des représentants du personnel au CHSCTSS/Météopole ! Ces antennes constituent une réelle inquiétude en terme de santé, car elles émettent des fréquences micro-ondes en direction et à proximité des bâtiments: seulement **quelques mètres du bâtiment Navier et une cinquantaine de mètres du bâtiment Poincaré** ! D'autre part, la faible hauteur de l'antenne sud implantée directement sous la salle de réunion accentue la proximité avec les bureaux (deuxième étage en particulier). **Mais compte-tenu des caractéristiques des émissions, tous les personnels du site sont potentiellement concernés.**

Plusieurs études scientifiques ont démontré les multiples risques encourus¹: **cancers, maladie auto-immunes, brisure d'ADN, interruption de grossesse, électrohypersensibilité...** Depuis 2011, l'Organisation Mondiale de la Santé a ainsi classé les ondes électromagnétiques émises par ces antennes comme **CANCERIGENES** potentiels.

La société EXEM -déléguée par Bouygues-, a déjà mesuré **des champs électriques quatre fois supérieurs² au seuil maximal préconisé** (de 0,6 V/m) par les études médicales suite à l'implantation de l'antenne provisoire à une centaine de mètres du CNRM. Et les nouvelles antennes sont bien plus proches...

En vertu du **Principe constitutionnel de Précaution³ et du devoir de Météo France de protéger la santé de ses agents**, et face à ces inquiétudes légitimées par des expertises scientifiques, nous réclamons le déplacement de ces antennes le plus loin possible des bâtiments de travail !

Soutenez le déplacement des antennes en signant les pétitions !

Tract rédigé et émis à l'initiative de personnels concernés.

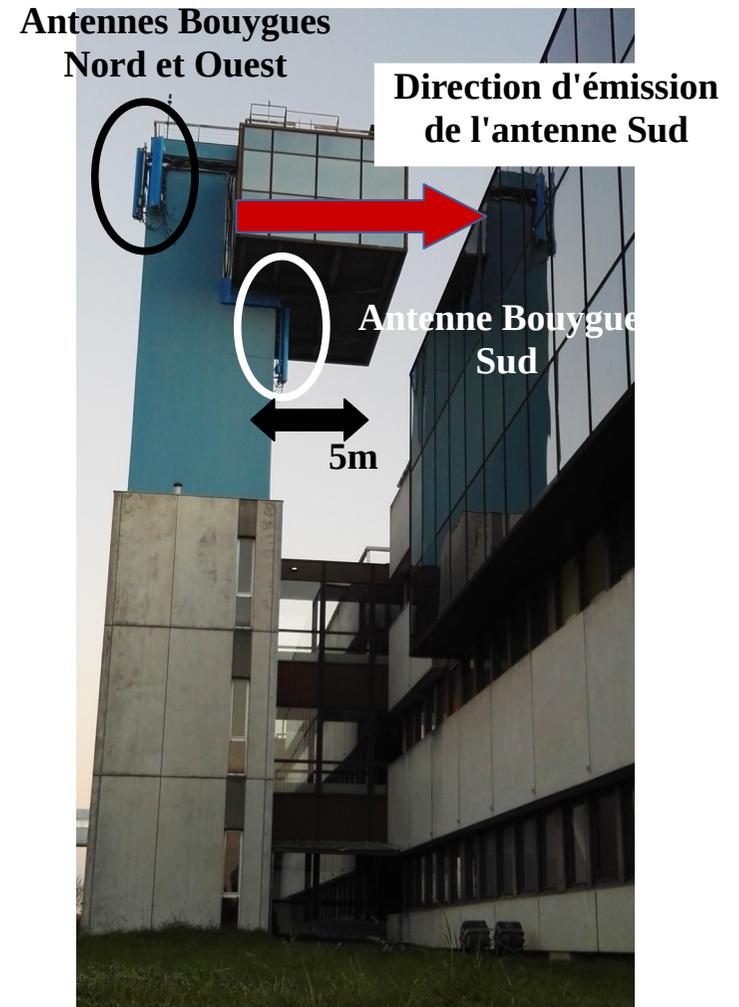
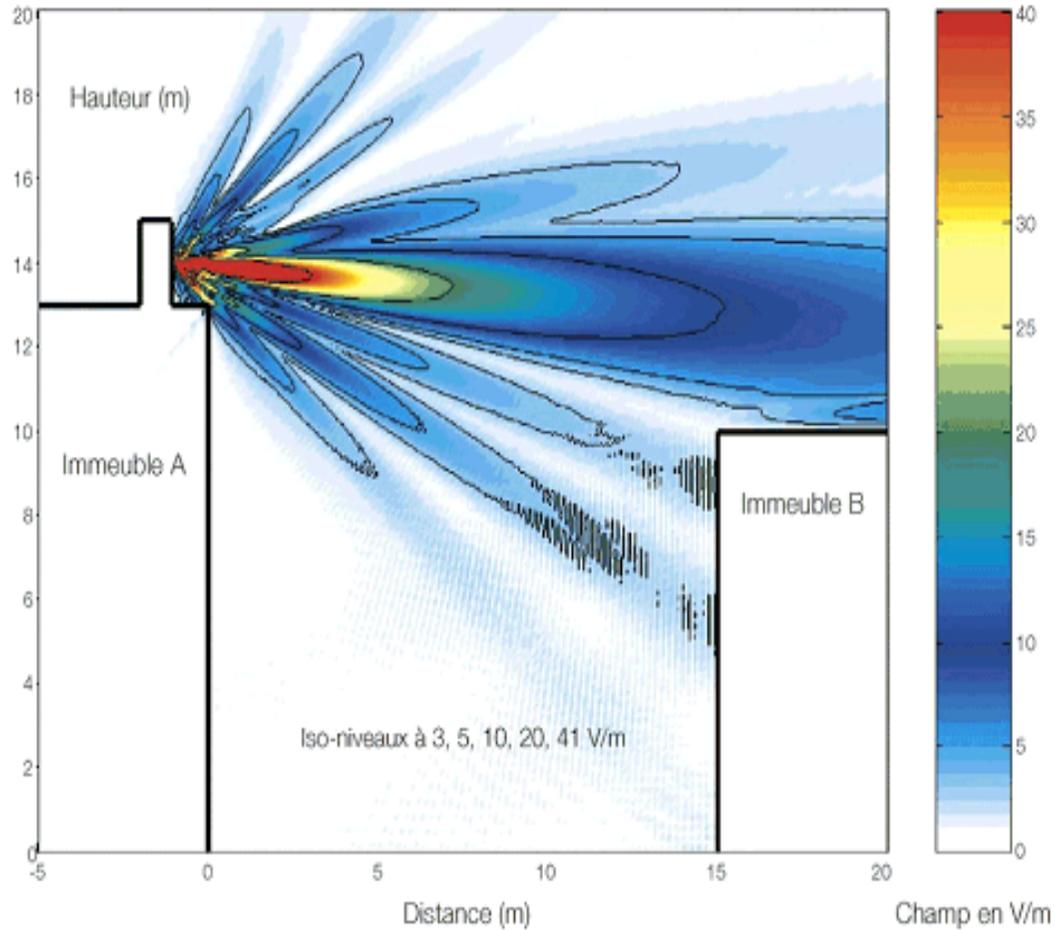
Les représentants du personnel défendent dans les instances la santé et la sécurité des agents et abordent régulièrement cette problématique dans le cadre des CHSCT-SS ; ils soutiennent cette demande de déplacement des antennes Bouygues, déjà revendiquée en CHSCTSS-CNRM et Météopole.

¹<http://www.bioinitiative.org/>

²http://dctnet.meteo.fr/IMG/pdf/R_SO1848_1_2CPL.pdf

³ *Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)*

**Seuil de précaution
sanitaire : 0,6 V/m**



Gauche : Diagramme d'émission type d'une antenne-relais (source: senat.fr).

Droite : Photo de la face Sud de la tour Bret où une des 3 antennes (Sud) émettra en direction du bâtiment Navier.